



Conditions de participation aux tirages au sort de GfK Switzerland SA

30.01.2023

Contact

GfK Switzerland AG
Verlosung Medienstudien
Suurstoffi 18A
6343 Rotkreuz

Vous trouverez en annexe les conditions de participation aux tirages au sort de GfK Switzerland SA (ci-après «GfK»).

§1 Tirage au sort

- (1) Pour certaines études, GfK vous remercie de votre participation à l'étude ou de votre inscription par un tirage au sort permettant de remporter des prix supplémentaires.
- (2) Le nom des commanditaires est mentionné dans les études respectives.

§2 Éligibilité

- (1) Toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant participé à une enquête de l'étude GfK avec un tirage au sort et qui ont soit donné activement leur accord, soit donné leur accord à travers leur participation complète (après en avoir été informées) à l'enquête participent au tirage au sort.
- (2) Toutes les informations personnelles doivent être exactes et la personne doit être joignable à l'adresse de contact indiquée (e-mail ou numéro de téléphone).
- (3) Les participants doivent être domiciliés en Suisse.
- (4) Les collaborateurs de GfK ainsi que le commanditaire des études et des partis de coopération sont exclus du tirage au sort.

§3 Mise en œuvre et gestion

- (1) GfK est responsable des tirages au sort, lesquels sont basés sur des tirages aléatoires. Chaque participant éligible a les mêmes chances de gagner et ne peut recevoir qu'un seul prix en cas de gain. Il ne peut pas y avoir de gains multiples (même dans le cas d'éventuelles catégories de prix différentes).
- (2) Le tirage au sort a lieu dans les deux semaines suivant la fin de l'étude, à condition qu'aucune autre donnée ne soit mentionnée dans l'enquête ou sous §6 (Tirages au sort actifs). Les périodes d'enquête pour les études actives peuvent être prolongées, si nécessaire, dans les études de marché et ne peuvent donc pas toujours être prédites avec une fiabilité absolue. GfK se réserve le droit de reporter, pour des raisons valables, le tirage au sort annoncé jusqu'à la fin effective de l'enquête. GfK tiendra à jour, en toute bonne foi, la date du tirage au sort correspondante au §6 (Tirages au sort actifs).
- (3) Les gains sont mentionnés dans les questionnaires en ligne des études correspondantes et/ou dans les e-mails d'invitation, ainsi qu'au §6 (Tirages au sort actifs).
- (4) Pour des raisons de protection des données, l'identité des gagnants n'est pas rendue publique. GfK prendra contact avec vous par e-mail ou téléphone.
- (5) Les gains sous forme de codes promotionnels seront remis par e-mail ou par la poste. Les autres prix seront exclusivement envoyés par la poste.

§4 Protection des données

- (1) Vos réponses seront bien entendu traitées dans la confidentialité la plus stricte et relèvent de la [protection des données](#).
- (2) Les coordonnées ne sont utilisées qu'aux fins de l'étude et ne sont jamais transmises à des tiers.

§5 Autre

- (1) La voie judiciaire est exclue.
- (2) Aucune correspondance n'est établie.
- (3) Les conditions de participation sont soumises au droit suisse.

§6 Tirages au sort actifs

- (1) Les dates et les prix des tirages au sort actuellement actifs sont indiqués ici. Un tirage au sort est considéré comme actif à partir de la première participation valable et ce jusqu'au tirage au sort des gagnants.
 - i. Étude «Journal en ligne sur l'utilisation des médias»:
10 bons d'achat d'une valeur de 100.- Fr. (choix selon questionnaire) ainsi que le prix principal, un iPad Apple (9e génération ou plus récent), seront tirés au sort pour les participants éligibles. Le tirage au sort aura lieu dans les deux semaines suivant la fin de l'enquête (30.06.2023). L'étude est réalisée sur une période d'un an.
 - ii. Inscription à la recherche radio via 'Studienteilnahme', 'universités', 'hautes écoles' et 'écoles professionnelles' :
Un bon d'une valeur de 100 CHF (choix selon le questionnaire) sera tiré au sort chaque trimestre parmi toutes les nouvelles inscriptions valables.
 - iii. Inscription à la recherche radio via 'el-Driver' :
Chaque année, en juillet, 5 bons d'une valeur de 100 CHF chacun (choix selon le questionnaire) sont tirés au sort parmi toutes les nouvelles inscriptions valables.